

Toulouse, le 18 janvier 2010

Objet : Motion de soutien du CIAH31 contre l'expulsion vers l'Algérie de Mr DEMMOU, lourdement handicapé

Le CIAH31, Collectif Inter Associatif du Handicaps 31, s'oppose à la volonté de la Préfecture de la Haute Garonne d'expulser vers l'Algérie Mr Abderrahmane DEMMOU, qui est lourdement handicapé. A ce titre, il a besoin d'un traitement, d'aides à domicile, d'un domicile aménagé, d'aides techniques (fauteuil roulant, ...) et d'un suivi et d'un accompagnement médico-psycho-social qui n'existent pas en Algérie.

Il s'agit de la situation d'un ex entrepreneur algérien de 45 ans, victime d'un AVC (Accident Vasculaire Cérébral) en France en 2003 alors qu'il venait d'y créer une nouvelle entreprise : 3 mois de coma et plus d'un an de centre spécialisé. En 2005, il obtient un certificat de résident « vie privée et familiale » valable jusqu'en 2006.

Lourdement handicapé sur les plans physique, psychique, cognitif et sensoriel, par ses séquelles neurologiques, il obtient l'AAH en complément d'une pension d'invalidité, puis la PCH (aide humaine à domicile) et est suivi depuis par le SAVS (Service d'Accompagnement à la vie Sociale) de l'APAJH 31. Il a une majorité des membres de sa famille qui est française, sa mère résidente et n'a plus de soutiens possibles en Algérie.

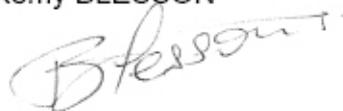
N'ayant pas pu se défendre, en 2006, il a du renouveler tous les trimestres un titre d'étranger malade jusqu'au refus de renouvellement en 2008 et l'envoi d'une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) par la Préfecture du 31. Ceci après un nouvel avis du médecin de la DDASS, contraire aux précédents avis, prétendant qu'il peut tout à fait vivre et se soigner en Algérie, mais l'avis n'était pas motivé.

Il a contesté la décision et obtenu un jugement favorable en avril 09 du Tribunal Administratif (TA) qui annule l'OQTF et lui accorde un carte de résident. Malgré cela, la Préfecture a fait appel de la décision devant la CAA de Bordeaux, et obtenu l'annulation de la décision favorable du TA. Entre temps, la dite Préfecture lui a délivré une carte de résident vie privée et familiale, qui n'est valable que jusqu'en mai 2010. Il va redevenir expulsable après cette date, voir avant.

Cette situation met clairement en danger la vie de Mr DEMMOU.

C'est pourquoi nous demandons instamment au Préfet de la Haute Garonne de régulariser d'urgence la situation de cette personne en situation de handicap lourd. A titre humanitaire.

Pour le CIAH 31,
Remy BLESSON



Associations membres du CIAH 31 :

- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Association Valentin Haüy (AVH)
- Être Et Avoir 31
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques (NAFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM).